



Guidelines BRACK.CH Snow Cup

Saison 2023/24

Novembre 2023

Table des matières

1.	BRACK.CH Snow Cup	3
1.1.	Idée et philosophie	3
1.2.	Définition d'objectifs	3
2.	Responsabilités	3
2.1.	Swiss-Ski.....	3
2.2.	Organisation locale	3
2.3.	Personnes chargées des mesures.....	3
3.	Matériel.....	4
3.1.	Panneau d'information.....	4
3.2.	Parcours.....	4
3.3.	Espace délimité.....	4
4.	Directives d'installation	4
4.1.	Généralités	4
4.2.	Slalom	4
4.3.	Saut.....	4
4.4.	Skating	4
5.	Directives relatives aux mesures	5
5.1.	Généralités	5
5.2.	Slalom	5
5.3.	Saut.....	5
5.4.	Skating	5
5.5.	Remarques administratives sur les mesures.....	5
6.	Sécurité	5
6.1.	Espace délimité.....	5
6.2.	Supervision	5
7.	Classement et finale régionale.....	6
7.1.	Total de points obtenus dans les trois disciplines.....	6
7.2.	Qualification pour la finale régionale	6
8.	Assurance / responsabilité.....	6
8.1.	Responsabilité lors de la libre utilisation.....	6
8.2.	Responsabilité lors des mesures	6
9.	Indemnité.....	6
	Annexe.....	7
	Liste du matériel.....	7

1. BRACK.CH Snow Cup

1.1. Idée et philosophie

- Au travers de la BRACK.CH Snow Cup, Swiss-Ski et le sponsor principal BRACK.CH proposent une offre destinée à motiver les enfants à pratiquer davantage le ski ou le snowboard. Un parcours avec trois disciplines accessibles à toutes et tous a été créé à cet effet.
- Les parcours doivent être mis à disposition dans l'ensemble de la Suisse, selon les conditions régionales. La BRACK.CH Snow Cup a pour but d'inciter les enfants à faire du ski et du snowboard.
- Une organisation locale est chargée de la mise en place quotidienne du parcours.
- Des mesures sont effectuées à des dates fixes. Dans ce contexte, une organisation locale se met à disposition pour coordonner les mesures et la saisie des résultats.
- Lors de ces journées d'évaluation, les enfants ont la possibilité de se qualifier pour les finales régionales qui ont lieu en mars. Les gagnantes et gagnants des finales régionales remportent une journée de ski en compagnie de l'une de nos stars du ski dans le cadre des Championnats suisses BRACK.CH.
- La BRACK.CH Snow Cup contribue à la promotion de la relève et aide les clubs à attirer de nouveaux membres.

1.2. Définition d'objectifs

- Le parcours est disponible gratuitement pour tous les enfants, tous les jours d'ouverture des domaines skiables.
- L'organisation des mesures régulières et officielles fait l'objet d'une coordination et d'une communication. Ces mesures servent de comparaison et de motivation à s'améliorer.
- La BRACK.CH Snow Cup a pour but d'éveiller l'enthousiasme pour les sports de neige grâce à des animations.

2. Responsabilités

2.1. Swiss-Ski

Swiss-Ski est responsable de la coordination de la BRACK.CH Snow Cup au niveau national. Swiss-Ski coordonne la mise à disposition du matériel, qui est acquis par BRACK.CH. En outre, Swiss-Ski gère le [site Internet](#) et le système d'inscription, y compris l'établissement des classements.

2.2. Organisation locale

L'organisation locale (il peut s'agir de plusieurs partenaires) s'engage à assurer quotidiennement la mise en place du parcours lorsque le domaine skiable est ouvert. L'organisation locale est l'interlocuteur de Swiss-Ski et se charge de la communication et de la coordination, ainsi que du flux d'informations sur place. Les interlocuteurs locaux peuvent être, par exemple, les ski-clubs locaux, les remontées mécaniques ou les écoles de sports de neige. L'organisation locale met en place des mesures de promotion locale en fonction de ses possibilités et en étroite concertation avec Swiss-Ski.

2.3. Personnes chargées des mesures

Différentes personnes peuvent saisir des résultats en tant que responsables des mesures. Il peut s'agir des ski-clubs locaux, des remontées mécaniques et/ou des écoles de sports de neige. Les enseignant(e)s peuvent également contacter Swiss-Ski et envoyer les résultats de leurs élèves.

3. Matériel

3.1. Panneau d'information

Un panneau d'information indiquant la procédure correcte des différentes disciplines est placé au départ du parcours. Les panneaux sont conçus et mis à disposition par Swiss-Ski. Les organisations locales les placent à un endroit judicieux pour expliquer le parcours.

3.2. Parcours

Tout le matériel nécessaire à la BRACK.CH Snow Cup est mis à disposition par Swiss-Ski (marqueurs de distance, piquets basculants, tremplin, beachflags, chronomètres, ruban de mesure, etc.). Vous trouverez en annexe une liste détaillée de l'équipement mis à disposition.

3.3. Espace délimité

Les barrières nécessaires doivent être mises à disposition par les organisations locales.

4. Directives d'installation

4.1. Généralités

La principale exigence pour la conception de la BRACK.CH Snow Cup est que l'installation soit **toujours** mise en place **de la même manière**. L'organisation responsable au niveau local garantit la sécurité des participant(e)s (voir point 6). L'aménagement du parcours peut varier d'un domaine skiable à l'autre en fonction du terrain. Les directives ci-dessous doivent être respectées de la même manière dans chaque domaine skiable.

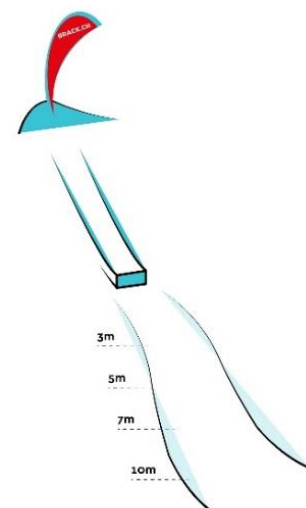
4.2. Slalom

Le slalom se compose de six portes tracées « harmonieusement ». La quatrième porte est franchie en marche arrière et doit donc être marquée comme double porte et avec une autre couleur de porte.



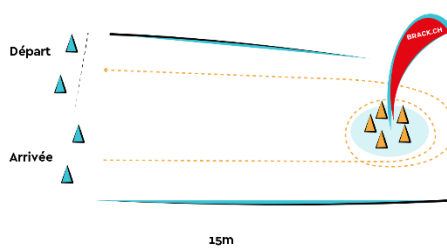
4.3. Saut

Une marque (rouge ou bleue, en alternance) est placée à chaque demi-mètre dans l'aire de réception. Afin de rendre les distances de saut plus claires, les marques situées à 2 m, 5 m et 8 m doivent être mises en évidence en affichant ces distances des deux côtés. Le saut peut être installé toujours au même endroit avec le tremplin mis à disposition, mais il peut aussi être construit naturellement. Pour cela, il faut à nouveau remplir la condition que le tremplin soit construit de manière identique durant toute la saison.



4.4. Skating

Le terrain doit être plutôt plat, une légère pente est possible. La distance à parcourir entre le départ ou l'arrivée et le beachflag, dont il faut faire le tour complet, est de 15 mètres.



5. Directives relatives aux mesures

5.1. Généralités

Le port d'un casque de ski est obligatoire. L'assurance est à la charge des participants. Le principe fondamental pour des mesures conformes à la BRACK.CH Snow Cup est que les enfants effectuent les trois disciplines avec le même matériel. Il n'est donc pas possible de changer de ski ou de snowboard.

5.2. Slalom

Pour que la mesure soit valable, les six portes doivent être passées correctement, la quatrième porte en marche arrière. Si une porte est manquée, l'essai n'est pas valable et l'enfant peut recommencer. Le départ est donné depuis la ligne d'arrivée par un signal visuel (bras tendus en haut = « attention » ; bras sur le côté = « prêt » ; bras en bas = « partez ») à l'enfant qui se trouve au départ. Le temps mesuré par le chronomètre est arrondi au dixième de seconde.

5.3. Saut

La course d'élan est à choisir librement jusqu'à une longueur d'élan maximale. La longueur d'élan maximale est à définir en fonction des conditions locales. Pour que la mesure soit valable, le saut doit être réceptionné. La distance est mesurée à l'endroit de l'impact des chaussures (centre de la planche) et elle est arrondie au demi-mètre.

5.4. Skating

Un tour complet de la marque finale (beachflag) doit être effectué. Les enfants à skis parcourent la distance sans bâtons. Les enfants à snowboard sortent un pied des fixations. Le temps mesuré par le chronomètre est arrondi au dixième de seconde.

5.5. Remarques administratives sur les mesures

Les enfants s'inscrivent au préalable (le cas échéant, juste avant le départ) pour la date souhaitée en ligne sur swiss-ski.ch/snowcup. La personne responsable des mesures dispose ainsi d'une liste avec toutes les données requises concernant les participant(e)s. Une fois les mesures effectuées, les résultats sont enregistrés dans l'outil en ligne, où ils sont traités automatiquement.

6. Sécurité

6.1. Espace délimité

Les barrières nécessaires doivent être mises à disposition par les organisations locales. Les règles de sécurité habituelles ou les mesures de sécurité appropriées s'appliquent. En principe, les [directives de la SKUS](#) doivent être respectées. Les parcours doivent notamment être suffisamment délimités et sécurisés, afin de protéger les participant(e)s de toute influence extérieure.

6.2. Supervision

Le parcours est ouvert aux participant(e)s et utilisateurs/trices. Les endroits sans visibilité sont surveillés. Les organisations locales s'engagent à attirer particulièrement et clairement l'attention des participant(e)s et utilisateurs/trices sur la supervision sur place ou directement au préalable pour les mesures.

7. Classement et finale régionale

7.1. Total de points obtenus dans les trois disciplines

Les points pour la BRACK.CH Snow Cup sont attribués par élément au prorata du meilleur temps ou de la meilleure distance. Le saut est pondéré pour moitié. Pour le classement général, le meilleur temps ou la meilleure distance par catégorie de toutes les mesures effectuées jusqu'alors sur le lieu de l'événement est utilisé et les points sont répartis sur cette base. Un classement est ainsi établi par domaine skiable. Les trois meilleur(e)s participant(e)s de chaque domaine skiable sont mis en évidence sur le [site Internet](#) de la BRACK.CH Snow Cup. Tous les autres enfants participants sont listés par ordre alphabétique. L'accent est mis sur la participation et le plaisir.

7.2. Qualification pour la finale régionale

Les résultats des volées 2013-2018 sont publiés par ordre alphabétique pour chaque année. Les trois meilleur(e)s de chaque volée et de chaque domaine skiable se qualifient pour une finale régionale. Dans le cadre des finales régionales, les enfants peuvent gagner de vivre de près une journée des Championnats Suisses BRACK.CH de ski alpin à Davos et rencontrer un(e) athlète de Swiss-Ski.

8. Assurance / responsabilité

8.1. Responsabilité lors de la libre utilisation

Si le parcours est installé dans le domaine skiable, les [règles de la SKUS](#) s'appliquent. La responsabilité de Swiss-Ski est exclue dans les limites autorisées par la loi ; Swiss-Ski est toutefois responsable en cas de négligence grave et/ou d'acte intentionnel (notamment en cas de fausse instruction donnée à l'organisateur local par négligence grave ou intentionnellement) ayant causé un dommage. Swiss-Ski n'est toutefois pas responsable, en particulier, de l'exécution / de la mise en œuvre non conforme de la BRACK.CH Snow Cup sur place.

8.2. Responsabilité lors des mesures

L'assurance est à la charge des participants. Les organisateurs garantissent les mesures de sécurité prescrites par Swiss-Ski au point 6. Swiss-Ski décline toute responsabilité.

9. Indemnité

Swiss-Ski et le sponsor titre BRACK.CH ne versent aucune indemnité pour l'organisation de la BRACK.CH Snow Cup. Swiss-Ski et BRACK.CH mettent à disposition tout le matériel nécessaire à l'installation du parcours (voir liste du matériel en annexe).

Annexe

Liste du matériel

- 1 x tremplin
- 16 x mini-piquets
- 36 x marqueurs de distance
- 1 x sac à dos de matériel
- 3 x presse-papier
- 3 x crayons à papier
- 1 x taille-crayon
- 2 x chronomètres
- 1 x ruban de mesure
- 6 x beachflags
- 1 x jeu de dossards avec 50 dossards (numérotés de 1 à 50)